



## Traité Erkhin

### Michna 2 - Chapitre 6

הַמְקַדֵּשׁ גִּכְסָיו,  
וְהִיְתָה עָלָיו כְּתֻבַת אִשָּׁה וְיַבֵּעַל חוֹב,  
אִין הָאִשָּׁה יְכוּלָה לְגַבּוֹת כְּתֻבַתָּהּ מִן הַהֶקְדָּשׁ,  
וְלֹא יַבֵּעַל חוֹב אֶת חוֹבוֹ;  
אֶלָּא הַפּוֹדָה פּוֹדָה,  
עַל מִנַּת לִיתֵן לְאִשָּׁה כְּתֻבַתָּהּ,  
וְיַבֵּעַל חוֹב אֶת חוֹבוֹ.  
הַקְדֵּשׁ תִּשְׁעִים מָנָה,  
וְהִיא חוֹבוֹ מֵאָה מָנָה,  
מוֹסִיף עוֹד דִּינָר וּפּוֹדָה בּוֹ אֶת הַגִּכְסִים הַלְלוֹ,  
עַל מִנַּת לִיתֵן לְאִשָּׁה כְּתֻבַתָּהּ,  
וְיַבֵּעַל חוֹב אֶת חוֹבוֹ:

[Dans le cas de] celui qui consacre ses biens et qu'il y a [une dette impayée du] contrat de mariage de sa femme et d'un créancier, la femme ne peut pas percevoir [le paiement de] son contrat de mariage auprès du [trésor du Beth HaMikdash], ni le créancier ne peut [recouvrer] sa dette. . Au contraire, celui qui rachète [le bien le] rachète [à bas prix] afin de remettre à la femme [le paiement de son contrat de mariage] et au créancier sa dette. [Par exemple, si] un [bien consacré vaut] neuf mille dinars et que sa dette était de dix mille dinars, [ne laissant aucun bien à racheter, le créancier prête] un dinar supplémentaire [au débiteur] et [le débiteur] rachète le bien [avec ce dinar,] afin de donner à la femme [le paiement] de son contrat de mariage et le créancier sa dette.



### Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)